Bikini de Reims : De 150 à 300 euros d'amende pour 2 des 5 prévenues (Màj)

14/12/2015 à 21h40

14/12/2015

L'affaire avait fait grand bruit, l'été dernier. Lundi, trois jeunes filles comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Reims, soupçonnées d'avoir agressé, le 22 juillet, une jeune femme de 21 ans alors qu'elle bronzait avec deux amies, dans le parc Léo-Lagrange de la ville marnaise. Sur les cinq jeunes filles suspectées d'avoir participé à cette agression, seules les trois majeures comparaissaient lundi devant le tribunal correctionnel de Reims pour « *violences volontaires en réunion* ».

> *« C'est une décision juste pour une affaire au fond très banale, mais qui est devenue au plus haut sommet politique, une sorte de symbole du choc des civilisations entre la France bien née et les supposés envahisseurs musulmans, alors que c'est une simple histoire de filles mal dans leur peau », a estimé Hosni Maati, l'avocat d'une des prévenues.*

Deux d'entre elles, âgées de 24 et 20 ans, ont été reconnues coupables de violences légères ayant entraîné moins de huit jours d'ITT. Le tribunal a en effet requalifié les faits. Elles ont écopé de 300 euros d'amende pour l'une et 150 euros pour l'autre. Un jugement qui n'a pas suivi les réquisitions du parquet. Le parquet avait en effet réclamé 105 heures de travaux d'intérêt général pour deux mises en cause et trois mois d'emprisonnement aménagés à l'encontre de l'agresseuse principale au casier judiciaire déjà bien rempli.

La troisième jeune fille, elle, a été relaxée.

20 Minutes

(Merci à robinson)

02/10/2015

Complément d'enquête – 01/10/15

> *Notre article ultra-complet sur l'affaire du bikini de Reims #cdenquete http://t.co/3YAQ862IBx*
>
> *— Pierre S. (@FrDesouche) October 1, 2015*